

Notification 2024/005

8 mars 2024

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### DISPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DE LA COP15 DE LA CMS

Le Secrétariat de la CMS a le plaisir de fournir une mise à jour concernant les dispositions possibles pour l'accueil de la COP15 de la CMS.

Conformément à la [Notification 2023/024](#) du 30 août 2023, le Secrétariat a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour accueillir COP15. Il a reçu des réponses de deux gouvernements peu de temps après, et a fourni des informations supplémentaires quant aux exigences pour accueillir une COP de la CMS. À la suite de ces communications, aucun des deux gouvernements n'a manifesté d'intérêt pour accueillir la COP15.

Le Secrétariat est heureux de noter que pendant et immédiatement après la COP14 de la CMS, il a reçu de fortes expressions d'intérêt de la part de deux gouvernements supplémentaires pour accueillir la COP15 de la CMS en 2026. Les deux gouvernements avaient déjà envoyé des demandes informelles au Secrétariat concernant l'accueil de la COP15, avant la COP14.

Le Secrétariat aimerait rappeler aux Parties et aux non-Parties qui pourraient être intéressées par l'accueil de la COP15 que, conformément au paragraphe 8 de la Résolution 11.5, elles sont invitées à informer le Secrétariat de cet intérêt **au plus tard** 180 jours après la conclusion de la COP14.

Conformément à la pratique antérieure, le Secrétariat note que le paragraphe 8 de la Résolution 11.5 n'empêche pas le Comité permanent d'examiner et de décider des offres reçues pour accueillir la COP15 dans ce délai. De l'avis du Secrétariat, et après consultation avec le Président du Comité permanent, il est dans le meilleur intérêt de la CMS qu'une décision soit prise sur l'accueil de COP15 dès que possible afin de permettre aux préparatifs d'aller de l'avant.

Par conséquent, les Parties et les non-Parties intéressées par l'accueil de la COP15 sont fortement encouragées à exprimer leur intérêt dès que possible et **au plus tard le 21 mars 2024**. Des propositions officielles seront demandées aux deux gouvernements qui ont déjà manifesté un vif intérêt pour l'accueil de la COP15. Si d'autres gouvernements expriment leur intérêt d'ici le 21 mars, la marche à suivre sera discutée avec le président du comité permanent. Toutes les propositions reçues seront présentées au comité permanent pour examen.

Si vous souhaitez exprimer votre intérêt pour l'accueil de la COP et recevoir plus d'informations sur les exigences techniques et logistiques ainsi que les coûts prévus, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS à l'adresse [cms.secretariat@cms.int](mailto:cms.secretariat@cms.int).

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>